Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260916-2026_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2026

Le lundi 14 septembre 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen (arrivée à 20h30)

Absents excusés : M. MARCEL Thierry (procuration à E. CARIO), Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola,

Secrétaire de séance : M. Kevin DEMEZET

Date de convocation : 07/09/2026
Date de publication : 16/09/2026

Délibération 44/2026 : Transfert de certains pouvoirs de police spéciale du maire au président de Poher Communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale (Poher Communauté), il convient de statuer sur le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire au président de Poher Communauté.

Les compétences concernées sont : la police de la réglementation de l'assainissement, la police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers, la police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, la police de circulation et du stationnement, la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi, la police de la publicité et la police de mise en sécurité des bâtiments et de l'habitat indigne (lorsque l'EPCI est compétent dans ces domaines et en matière de plan local d'urbanisme).

Lors des mandats précédents, le président de Poher Communauté avait renoncé à ce transfert de pouvoirs de police spéciale et a décidé d'y renoncer pour ce mandat également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la décision du Président de Poher Communauté de renoncer au transfert de pouvoirs de police spéciale.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 16/09/2026 et affichage en mairie le 16/09/2026.